

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
01 ORGANISMES COMPETENTS	8
1 ONEM – RVA – LFA.....	8
2 Les organismes de paiement (CAPAC – syndicats).....	8
3 Les services publics de l'emploi et de la formation.....	9
Leurs Missions.....	9
02 DEMARCHES.....	10
1 Se présenter au service régional de l'emploi.....	10
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement.....	10
2.1 Introduction de la demande.....	11
2.2 La carte de contrôle.....	11
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BENEFICE DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE.....	13
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence.....	13
2 Assouplissements.....	14
3 Calcul des journées de travail.....	15
Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein (horaire de 35 heures minimum en moyenne par semaine).....	15
Pour les périodes de travail à temps partiel.....	16
Journées assimilées à des journées de travail.....	16
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet.....	16
Règle des 3 ans.....	16
04 ALLOCATIONS DE CHOMAGE POUR LES BELGES ET ETRANGERS AYANT TRAVAILLE A L'ETRANGER	17
1 Prise en compte des prestations à l'étranger.....	17
2 Les prestations en Belgique pendant au moins 3 mois.....	18
2.1 Principe.....	18
2.2 Exceptions.....	18
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois de travail en Belgique?.....	19
Un contrat de travail.....	19
Cas particuliers.....	19
3 Modalités pour l'introduction de la demande.....	19
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE	21
1 Dernière rémunération brute.....	21
Plafonds de la dernière rémunération brute.....	21
En cas d'une nouvelle demande d'allocation.....	21
2 Situation personnelle et familiale.....	22
2.1 Cohabitant avec charge de famille.....	22
La notion de "revenus professionnels".....	23
La notion de "revenus de remplacement".....	23
2.2 Cohabitant simple.....	24
2.3 Cohabitant privilégié.....	25
2.4 Isolé.....	25
2.5 Le contrôle de la situation familiale.....	25
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement.....	26
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'Onem.....	26
Transmission d'informations par les polices locales.....	26
Convocation à l'Onem et visite domiciliaire.....	26
Sanctions.....	27
3 Les différentes périodes d'indemnisation.....	27
3.1 Le régime général.....	27
3.2 La reprise d'un travail.....	29
3.3 La fixation d'un montant d'allocation ?.....	29
3.4 Possibilité de gel du montant ?.....	29
3.5 Prolongation de la période d'indemnisation.....	30
4 Précompte professionnel sur les allocations de chômage.....	30
5 Les montants.....	30
06 OBLIGATIONS DU CHOMEUR	33
1 Obligations ou conditions d'octroi.....	33
1.1 Être chômeur "involontaire".....	33
Comment identifier un emploi convenable ?.....	34

1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	36
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi	37
1.4	Être privé de travail et de rémunération	37
1.5	Être apte au travail.....	37
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	37
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	38
1.7	Résider en Belgique	38
2	Formalités à accomplir pendant le chômage.....	39
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du Forem ou d'actiris	39
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	39
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage.....	40
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	40
	Principe	40
	Qui est soumis à ce contrôle?.....	40
	Que doit démontrer le chômeur?	41
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	42
	Procédure de contrôle	44
	Sur quoi porte l'évaluation?.....	48
	Déménagement du jeune travailleur.....	51
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'Onem avant le transfert des compétences?	51
07	DISPENSES.....	52
1	Dispense pour une formation en alternance.....	53
	Définition de la formation en alternance.....	53
	Conditions.....	53
	Durée.....	54
	Modalités d'octroi et d'application.....	54
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante	55
	Quelles formations?.....	55
	Conditions.....	55
	Durée.....	55
	Modalités d'octroi et d'application.....	55
	Avantage supplémentaire	56
3	Dispense pour les formations professionnelles.....	56
	Conditions.....	56
	Modalités d'octroi et d'application.....	57
4	Dispense pour les études de plein exercice	58
	Conditions.....	58
	Durée	59
	Modalités d'octroi et d'application.....	59
	Avantage supplémentaire	60
5	Dispense pour les autres formations ou études	61
	Quelles formations ou études?	61
	Conditions.....	61
	Formation à l'étranger.....	62
	Modalités d'octroi de la dispense	62
6	Dispense pour suivre une formation par le travail	63
	Quelles formations?.....	63
	Conditions.....	63
	Modalités d'octroi et d'application.....	63
	Durée	64
7	Dispense en qualité d'aidant proche.....	64
7.1	L'ancienne dispense pour raisons d'ordre social ou familial	64
7.2	L'aidant proche	65
	Conditions pour être aidant proche	65
	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	65
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	66
	Conditions.....	66
	Modalités d'octroi et d'application.....	66
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	67
9.1	Manifestation culturelle.....	67
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif.....	68
10	Le chômeur qui souhaite chercher du travail dans l'Espace Economique Européen	68
	Conditions et formalités.....	69
08	TRAVAIL AUTORISE POUR LE CHOMEUR.....	71
1	Travail effectué pour son propre compte.....	71
2	Travail occasionnel.....	72
3	Le volontariat	72

3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole.....	72
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole.....	73
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM.....	73
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).....	74
5	Poursuite d'une activité accessoire.....	74
6	L'avantage « tremplin-indépendants ».....	76
	Durée.....	76
	Conditions.....	76
	Activités exclues.....	76
	Impact des revenus de l'activité indépendante accessoire sur le montant des allocations de chômage.....	76
	Fin de l'avantage.....	77
7	Préparation d'une activité indépendante.....	77
8	Activité en tant qu'artiste.....	78
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS.....	79
1	Le chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule.....	79
2	Que signifie "être en vacances" pour un chômeur ?.....	80
3	Quelles formalités le chômeur en "vacances" doit-il accomplir ?.....	80
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL.....	81
1	Définition et catégories.....	81
1.1	Définition.....	81
1.2	Catégories.....	81
2	Les travailleurs à temps partiel volontaires.....	81
2.1	Conditions.....	81
	Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps.....	82
	Stage.....	82
2.2	Indemnisation.....	82
2.3	Reprise de travail.....	83
3	Les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits.....	83
3.1	Conditions.....	83
3.2	Formalités.....	83
3.3	Indemnisation.....	83
4	Les travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein.....	84
4.1	Conditions.....	84
4.2	Indemnisation.....	84
011	EXCLUSIONS ET SANCTIONS.....	85
1	Abandon d'emploi sans motif légitime.....	85
2	Licenciement suite à une faute du travailleur.....	86
3	Indisponibilité sur le marché de l'emploi.....	86
4	Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle.....	86
5	Refus d'un emploi convenable, non présentation chez un employeur et refus de participation ou de collaboration à un plan d'action individuel.....	86
6	Arrêt ou échec du plan d'action individuel.....	87
7	Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète.....	87
8	Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire.....	87
9	Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts.....	88
10	Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle.....	88
11	Divers.....	89
11.1	Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis.....	89
11.2	Maladie et période de sanction.....	89
11.3	Fin d'une période de sanction.....	89
11.4	Sanctions pénales.....	89
	Procédure.....	90
12	Recours devant le tribunal du travail.....	90
13	Aide juridique et assistance judiciaire.....	90
13.1	L'aide juridique.....	90
	L'aide juridique de première ligne.....	91
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	91
13.2	L'assistance judiciaire.....	92
13.3	Trouver un avocat spécialisé.....	93
	D'autres consultations juridiques.....	93
13.4	Une aide sociale.....	93
012	LES MESURES ANTI-CRISE.....	94

LEXIQUE	95
SOURCES JURIDIQUES.....	96
ANNEXES	98
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	101